

L'an deux mil dix-neuf, le six mai, le Conseil Municipal de la Commune d'HÉRIC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice LERAY, Maire.

Date de convocation : 29 avril 2019

**PRÉSENTS** : Mmes MM. LERAY, MASSON, GIROT, LAURENT, FERRÉ, GÉRARD, JOUTARD, HOLOWAN, ROBIN, DESBOIS, ALLAIS, SCHAEFFER, LUMEAU, DURAND, PLOQUIN, LEBASTARD, RAULAIS, LESCOUEZEC, SOURISSEAU, GRENZINGER, BARNAS, DROUET, MILON

**PROCURATIONS** :

M.O. CHAILLEUX à P. LERAY

P. FLEURY à N. LUMEAU

**ABSENTS** : S. BRIAND, C. TISSIER, D. TAUGAIN

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : P. DESBOIS

Approbation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> avril 2019 :

En l'absence d'observations, le procès-verbal du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> avril 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

## 1 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 1.1 Installation d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur le Maire explique que suite à la démission de Denis JULIENNE, il demande au Conseil de prendre acte de l'installation de Jean-Charles MILON.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **PREND ACTE** de l'installation de Jean-Charles MILON en qualité de conseiller municipal.

### 1.2 Modification de la composition des commissions communales

Monsieur le Maire explique que suite à l'installation de Jean-Charles MILON en qualité de conseiller municipal, il appartient au Conseil de se prononcer sur la modification de la composition des commissions communales et des groupes de travail.

Il rappelle que Jean-Charles MILON siège actuellement en qualité de membre extra-municipal dans les commissions Affaires Sociales, Finances, Économie et dans le groupe de travail Numérotation de villages. Il propose que Jean-Charles MILON siège dans ces mêmes instances en tant que conseiller municipal.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** que Jean-Charles MILON siègera :

- dans les commissions Affaires Sociales, Finances, Économie
- dans le groupe de travail Numérotation des villages, en qualité de conseiller municipal.

### 1.3 Démission d'une conseillère municipale

Monsieur le Maire fait part de la démission de Karine BOMBRAY, conseillère municipale, par courrier du 2 avril 2019.

Il regrette -comme pour le départ de Denis JULIENNE- cette démission mais en prend acte.

Le Conseil sera désormais composé de 28 conseillers municipaux en raison de l'extinction du nombre de candidats sur la liste majoritaire Agir Pour Un Territoire d'Avenir.

### 1.4 Fixation du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire explique que suite à la démission de Denis JULIENNE, il propose au Conseil Municipal de rester à 5 adjoints jusqu'à la fin du mandat. En effet, le vote du budget primitif 2019 est passé. Monsieur le Maire s'occupera de la partie budgétaire avec la directrice générale des services. Il précise que cela n'empêchera pas les réunions de la commission Finances.

Jean-Pierre JOUTARD rappelle que Denis JULIENNE était également délégué à l'économie. Il demande qui s'occupera de ce volet. Monsieur le Maire explique qu'une association des artisans et des commerçants -HÉRICPRO&CO- vient de se créer, avec beaucoup d'enthousiasme et un nombre impressionnant d'adhérents. Il convient de s'en réjouir car cela sera un relais pour la municipalité auprès des professionnels. Il faudra faire fonctionner les commissions Associations et Économie, qui sont invités à l'assemblée générale du 14 mai 2019. Un responsable de la commission Économie pourra être désigné.

Jean-Pierre JOUTARD demande si cela permettra des actions concertées entre l'association et la municipalité. Monsieur le Maire répond par l'affirmative : le dossier est actuellement géré par Fabrice MASSON pour la partie association et Hélène LAURENT pour la partie manifestation.

Monsieur le Maire précise qu'il sera possible ultérieurement de revenir à 6 adjoints en cas de besoin.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE de réduire à 5 le nombre des adjoints.

### 1.5 Indemnités des élus

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations en date des 10 avril 2014 et 24 avril 2017, le Conseil a été amené à délibérer sur le calcul des indemnités de fonction des élus, qui ont été fixés comme suit :

- 41,14% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale pour l'indemnité du Maire,
- 16,47% pour l'indemnité de chaque adjoint,
- 4,97% pour l'indemnité de chaque conseiller délégué,
- 1,32% pour l'indemnité de chaque conseiller municipal.

En application de l'article L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant total des indemnités allouées au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux ne doit pas dépasser le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints. Les adjoints pris en compte pour le calcul de cette enveloppe sont ceux exerçant effectivement leurs fonctions.

Suite à la modification du nombre d'adjoints, il convient de revoir ces taux afin de rentrer dans l'enveloppe globale des indemnités maximales pouvant être octroyées aux maires et ses adjoints. Il est proposé de réduire le montant des indemnités du Maire et des 5 adjoints, sans toucher aux indemnités perçues par les conseillers municipaux.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE de fixer comme suit les nouveaux taux des indemnités des élus, par référence à l'indice terminal de la fonction publique territoriale :

- 40,47 % pour l'indemnité du Maire,
- 15,93 % pour l'indemnité de chaque adjoint,
- 4,95 % pour l'indemnité de chaque conseiller délégué,
- 1,32 % pour l'indemnité de chaque conseiller municipal.

## 2 – FINANCES

### 2.1 Contrat de Territoire Région – Demande de subvention pour l'acquisition d'un véhicule électrique

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du Contrat Territoire Région (CTR), la CCEG a décidé de mobiliser 216 000 € pour favoriser l'achat d'un véhicule électrique par commune, soit une aide d'un montant plafond de 18 000 € représentant 80% du coût de l'acquisition.

Il précise que l'acquisition d'un véhicule électrique utilitaire de type Kangoo pour le service Entretien est bien inscrite au budget primitif 2019 de la Commune. Il s'agit d'une première pour la commune, tout comme l'installation à venir de panneaux photovoltaïques sur la mairie, l'école Jean Monnet et le centre technique municipal. Sur ce bâtiment, les panneaux permettront notamment la recharge du véhicule électrique ainsi que de l'outillage des services techniques. La commune entre dans une nouvelle ère !

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE** l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique pour les services techniques municipaux ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour cette acquisition au titre du Contrat Territoire Région (CTR) ;
- MANDATE** Monsieur le Maire de procéder à cette acquisition d'un véhicule utilitaire électrique,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette acquisition.

## 3 - AFFAIRES SOCIALES

### 3.1 Présentation des actions du CCAS :

Monique GIROT, adjointe aux affaires sociales présente les actions engagées par le Centre Communal d'Action Sociale.

Un CCAS est régi par le Code de l'Action Sociale et des Familles. C'est un établissement public administratif communal qui est administré par un Conseil d'Administration présidé de droit par le Maire.

Ce C.A est constitué en nombre égal, de membres élus par le Conseil Municipal et de membres nommés par le Maire parmi lesquels doit figurer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'UDAF, un représentant des associations de retraités et personnes âgées et des associations de personnes handicapées. Le CCAS d'Héric compte 5 membres du Conseil Municipal et 5 représentants désignés par le Maire.

Le CCAS mène une action générale de prévention et de développement social. L'aide sociale légale est, de par la loi, sa seule attribution obligatoire mais il dispose d'une grande liberté d'intervention pour mettre en œuvre la politique sociale de la commune.

Le centre communal d'action sociale procède obligatoirement à l'analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population, à la domiciliation des personnes sans domicile fixe et aux enquêtes sociales en vue d'établir ou compléter les dossiers déposés par les habitants de la commune.

Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale (comme les frais d'hébergement pour personnes âgées ou APA allocation personnalisée d'autonomie) et les transmet aux autorités compétentes telles que le conseil départemental, la préfecture ou les organismes de sécurité sociale.

Pour mener à bien ces missions, le CCAS dispose d'un conseil d'administration et de moyens propres : un budget autonome.

	2016	2017	2018
<b>DEPENSES</b>	<b>12 576,23 €</b>	<b>10 068,75 €</b>	<b>26 491,05 €</b>
<i>Services extérieurs (coupons sport, places cinéma et spectacle)</i>	625,80 €	423,80 €	1 347,60 €
<i>Services extérieurs (repas aînés, coffrets aînés, frais banque alimentaire)</i>	1 425,90 €	1 598,59 €	12 279,10 €
<i>Aides sociales facultatives</i>	7 300,90 €	4 882,93 €	8 042,09 €
<i>Subventions associations</i>	820,00 €	560,00 €	1 985,00 €
<b>RECETTES</b>	<b>9 550,34 €</b>	<b>11 400,15 €</b>	<b>21 336,36 €</b>
<i>Concessions</i>	695,84 €	1 156,23 €	489,44 €
<i>Régies (places cinéma et remboursement repas aînés pour accompagnateurs)</i>	0,00 €	59,00 €	386,00 €
<i>Dons</i>	637,00 €	1 080,00 €	140,00 €
<i>GAEC</i>	217,50 €	1 104,92 €	320,92 €
<i>Subvention communale</i>	8 000,00 €	8 000,00 €	20 000,00 €
<b>RESULTAT</b>	<b>-3 025,89 €</b>	<b>1 331,40 €</b>	<b>-5 154,69 €</b>

Monique GIROT rappelle que la forte augmentation du budget en 2018 est liée à l'intégration dans ce budget des dépenses liées au repas des aînés et à la distribution des colis de fin d'année.

#### Aides financières distribuées :

	2015	2016	2017	2018
<b>Nbre de foyers</b>	<b>29</b>	<b>28</b>	<b>22</b>	<b>34</b>
<i>dont connus auparavant</i>	12	14	13	13
<i>dont nouveaux foyers</i>	17	14	13	12
<i>dont monoparental</i>	10	11	9	16
<i>dont personnes seules</i>	9	7	7	15
<b>Montants attribués</b>	<b>6 051,99 €</b>	<b>6 887,49 €</b>	<b>4 406,59 €</b>	<b>7 463,12 €</b>
<i>dont ENERGIE</i>	1 660,00 €	3 441,44 €	1 937,96 €	2 995,05 €
<i>dont cantine et périscolaire</i>	475,23 €	776,14 €	562,31 €	546,00 €
<i>dont loyers</i>	1 511,45 €	1 554,00 €	1 027,50 €	2 781,18 €
<i>dont mobilité</i>	716,68 €	256,00 €	328,01 €	400,00 €
<b>QF moyen</b>	NR	NR	358 €	220 €
<i>Age moyen demandeur</i>	NR	43	47	34
<i>Bon essence</i>				120,01 €

Monique GIROT souligne que la forte partie du budget consacrée à des aides financières facultatives :

- impayés d'énergie, en privilégiant les aides au titre du fonds solidarité logement (FSL) et les échéanciers de paiement ;
- impayés de loyers : le marché héricois évolue entraînant une hausse des loyers ;
- frais de scolarité des enfants : restaurant scolaire, accueil périscolaire.

L'âge moyen des bénéficiaires a tendance à diminuer.

L'objectif est de responsabiliser els bénéficiaires au paiement de leurs factures tout en les responsabilisant.

Des aides alimentaires sont également distribuées. Monique GIROT souligne le fort partenariat avec la Banque Alimentaire de Loire-Atlantique et la forte implication des bénévoles. Les dossiers sont étudiés en commission du CCAS et la distribution a lieu une fois par mois. Chaque famille reçoit un colis en fonction de la composition familiale, qui comprend des produits secs et des produits frais (viande, légumes, produits laitiers). Maryse DURAND explique qu'une réflexion est en cours avec Lise MORICEAU, sur une autre manière de fonctionner, par exemple avec la création d'une épicerie solidaire.

Hélène LAURENT fait remarquer que beaucoup d'associations œuvrent : les Restos du cœur (2 distributions / semaine), le Secours Populaire... Les familles sont ainsi aidées par la commune et d'autres associations. Maryse DURAND répond qu'en effet, la distribution d'un colis alimentaire par mois n'est pas suffisante. Elle précise à difficulté à identifier certains bénéficiaires. Selon Monique GIROT, certaines personnes ne vont nulle part et ne sollicitent aucune aide, alors qu'elles sont dans le besoin. Selon Hélène LAURENT, il est plus facile pour des Héricois d'aller dans des associations plutôt qu'au CCAS. Monique GIROT explique qu'il n'est pas évident de venir chercher un colis dont on ne choisit pas la composition. Elle cite l'exemple de l'épicerie solidaire de Saint-Mars-du-Désert qui fonctionne très bien. Hélène LAURENT fait remarquer que les produits les plus bas de gamme ne sont pas toujours bons pour la santé. Monique GIROT précise que les produits collectés par la Banque Alimentaire ne sont pas nécessairement des produits bas de gamme mais souvent des produits avec des dates de consommation courtes.

	2015	2016	2017	2018
Nbre de personnes aidées	122	90	102	103
Nbre de foyers aidés	38	34	33	39
<i>dont nouveaux foyers</i>	24	16	13	29
<i>dont foyer monoparental</i>	12	12	8	14
<i>dont foyer personne seule</i>	12	14	14	19
<i>dont familles</i>	26	8	11	3
Quantité denrées enlevées		4 086 kg	3 940 kg	5 817 kg
Montant Subvention	340 €	0 €	350 €	335 €
Montant participation	672 €	737 €	723 €	946 €
Age moyen demandeur	39 ans	42 ans	42 ans	43 ans
Bons Alimentaires Super U	20	22	10	15
<i>montant total bons alimentaires</i>	728,03 €	383,39 €	426,34 €	468,96 €

### Mutuelle solidaire :

Fin 2016, voit apparaître le projet de mettre en place une mutuelle solidaire pour tous les administrés. Un questionnaire à destination de la population a été réalisé pour recenser les avis et les besoins en matière de complémentaire santé. Suite à ce recueil d'information, il a été mis en évidence un fort intérêt des administrés pour ce sujet autour de la santé. Il est alors apparu important aux membres du CA CCAS de lancer cette démarche. Un appel à partenariat a été mis en place et validé en Conseil Administration CCAS le 06 juin 2017.

En septembre 2017, après étude des différentes offres et après avoir rencontré les candidats, les membres du CA CCAS ont décidé de passer une convention avec la Mutuelle MCRN (Mutuelle Cheminots de la Région Nantaise). Cette dernière a été signée le 26 septembre 2017. Le 19 octobre 2017, une réunion publique a été proposée aux administrés pour présenter l'offre proposée par la mutuelle.

En 2018, 74 personnes ont adhéré à la mutuelle communale, soit 46 foyers, soit 19 foyers de plus que l'année passée.

COUPONS SPORT	2015	2016	2017	2018
Nbre de foyers	3	14	7	16
<i>dont connus CCAS</i>	2	8	3	8
Montants attribués	150,00 €	810,00 €	450,00 €	900,00 €
QF moyen	411	460	469	460
Age moyen des enfants	12	11	11	11
COUPONS CINÉMA	2015	2016	2017	2018
Nbre de foyers			14	22
<i>dont connus CCAS</i>			11	10
Nbre de places			59	136
Coût pour le CCAS			177 €	408 €
QF moyen			421	451
MUTUELLE COMMUNALE	2015	2016	2017	2018
Nbre Adhérents			45	74
<i>nbre foyer</i>			27	46
Age moyen			67 ans	68 ans

Lydie SCHAEFER demande si des coupons sont donnés pour des associations culturelles. Monique GIROT cite les billets pour la Folle journée.

Les coupons sport de 30 € / enfant, dont les familles ont un quotient familial inférieur à 600 €, sont distribués depuis 2015, par le biais d'un partenariat avec l'ANCV et les associations héricoises agréées.

Les coupons cinéma ont pour objectif l'accès à la culture, grâce à un partenariat avec le Gén'Héric depuis 2017 : le CCAS achète des places à 4 €, revendues 1 € aux familles avec un quotient familial inférieur à 600 €. Il existe une forte demande pour ce service. Il convient de continuer la communication sur ce dispositif. Les tickets pour le Hors Saison ont un moindre succès.

#### Téléassistance :

Le CCAS d'HERIC participe financièrement au contrat de téléassistance : une prise en charge de 5 € par mois par contrat est donc effective depuis 2015. Le nombre de souscription est relativement en baisse mais l'offre se diversifie depuis le début d'année 2019 permettant aux bénéficiaires de disposer d'un téléphone portable avec géolocalisation mais aussi permettant aux personnes n'ayant pas de ligne téléphonique de bénéficier de cette offre. Les inscriptions sont en augmentation depuis le début d'année 2019 : 7 nouveaux abonnés depuis janvier.

TELEASSISTANCE	2015	2016	2017	2018
Nbre de souscription	6	12	7	8
Nbre de résiliation	5	8	14	3
Nbre de contrat à date	NR	NR	22	28
Nbre cartes Lila à la demande	21	22	7	18
Cout pour le CCAS (5€ /contrat)	1 837,98 €	1 915,94 €	1 991,59 €	1 711,37 €

#### Logements sociaux :

PARC SOCIAL	2015	2016	2017	2018
Nbr de nouveaux logements	0	9	5	8
Nbr de mouvements locataires	4	9	11	13
dont nouvelles attributions	0	9	5	8
Mouvements logement temporaire	2	2	3	3
Nombre de demandes enregistrées	49	45	43	45
dont personnes seules			19	16
dont monoparentales			15	22
Nombre de demandes actives s/Héric			360	403
dont personnes seules			136	141
dont monoparentales			121	139
dont recherche T1 choix 1			27	28
dont recherche T2 choix 1			118	123
dont recherche T3 choix 1			119	116
dont recherche T4 choix 1			75	104
Nombre de nouvelles demandes				238

Il y a eu 22 nouveaux logements sociaux depuis 2016 et 10 seront livrés en juillet 2019, à proximité du Super U. Il y a peu de mouvements en dehors des nouvelles attributions. En 2018, sur le fichier de la demande locative, 403 personnes avaient indiqué à Héric comme 1<sup>er</sup> choix

Monique GIROT rappelle les **nouvelles actions mises en œuvre depuis 2014** :

- Mise en place d'une mutuelle communale avec la MCRN
- Mise en place de coupons sport pour les jeunes de 06 à 16 ans dont le QF est inférieur ou égal à 600 €
- Mise en place de place de cinéma à 1 € pour les personnes dont le QF est inférieur ou égal à 600 €
- Mise en place d'une aide financière pour les séjours auprès de LAS OS
- Mise en place d'une aide financière pour les classes découvertes
- Mise en place d'ateliers cuisine avec la Banque Alimentaire de Loire Atlantique.

et présente les **ambitions pour 2019** :

- Augmenter l'offre d'accès à la culture pour les personnes défavorisées avec des places adaptées à la demande, si possible en partenariat avec les associations locales
- Mettre en place le service de transport solidaire en lien avec une association
- Proposer une semaine bleue en direction des aînés sans que cela n'ait d'impact sur le budget (MSA / Auto-école / GROUPAMA / MCRN associations...)
- Proposer une offre de tarifs groupés pour les énergies sans que cela n'ait d'impact sur le budget du CCAS
- Réfléchir aux moyens de répondre aux besoins alimentaires d'une manière différente de l'existant
- Mettre à jour l'Analyse des Besoins Sociaux avec le COMPAS ; cependant le coût semble élevé par rapport au budget du CCAS
- Développer le micro-crédit personnel en partenariat avec le Crédit Municipal de Nantes (signer un partenariat / communication ...)

Le dossier sur le **transport solidaire** est presque finalisé, il est géré par Maryse DURAND. Elle explique que des bénévoles sont recherchés pour assurer le transport. L'objectif est de mettre en relation un chauffeur et un ou des demandeurs, pour des déplacements dans un rayon de 50 km. Il s'agit de créer du lien social pour des personnes ayant des difficultés à se déplacer, en complément de l'offre existante (LILA, taxis...). Les bénéficiaires intéressés ont été identifiés. Une association de bénévoles va être créée avec des référents. Les plannings seront proposés en fonction des disponibilités des bénévoles, qui seront indemnisés par un forfait de prise en charge, complété d'une indemnité kilométrique. Ce service existe déjà dans plusieurs communes de la CCEG et fonctionne très bien, pour palier l'insuffisance de transports en commun et l'absence de liaisons vers les communes avoisinantes. Une assurance sera contractée par l'association pour couvrir tous les trajets. Une communication sur ce nouveau service est prévue.

Monique GIROT souligne qu'Héric est la seule commune de la CCEG à ne pas organiser une **semaine bleue**. Il s'agit d'une semaine pour les personnes âgées avec des animations, qui s'achève souvent par le repas des aînés.

Monsieur le Maire fait remarquer que les actions du CCAS sont souvent un travail dans l'ombre sur lequel il y a peu de communication, car il s'agit d'une population fragile. Il rappelle que Lise MORICEAU travaille désormais à 80% (au lieu de 50%) pour le CCAS.

Il souligne le nombre important de demandes de logement sur la commune, dans le parc social et dans le parc privé. La centaine de logements sociaux est largement insuffisante pour répondre à la demande, même si le futur PLUi impose de nouvelles obligations de construction de logements sociaux. Normalement le logement social entre dans un parcours de vie, avant une accession sociale puis une accession privée. Beaucoup restent aujourd'hui installés dans le locatif social car les offres sont élevées dans le parc locatif privé. Il rappelle que les logements sociaux sont attribués en commission avec Maryse DURAND, Marie-Odile CHAILLEUX et Lise MORICEAU, la priorité est toujours donnée aux Héricois. Cependant la commune n'attribue pas tous les nouveaux logements sociaux, certains sont réservés pour la préfecture ou Action Logement.

## 4 – MARCHÉS PUBLICS ET TRAVAUX

### 4.1 Avenants aux marchés de travaux pour la construction de locaux tertiaires au CTM

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des marchés de travaux de construction de locaux tertiaires au Centre Technique Municipal, le Maître d'œuvre propose quelques modifications pour certains lots. L'avenant le plus important concerne le lot VRD car il a fallu consolider les fondations, eu égard à la nature du sol, pour assurer la bonne tenue du bâtiment. Les 2 autres avenants sont négatifs.

#### - Lot 1 : Terrassement – VRD

La proposition d'avenant n°1 qui s'élève à 3 255,00 € HT correspond à des travaux supplémentaires nécessaires à la solidité des bâtiments. Le montant du marché passerait de 28 837,00 € HT à 32 092,00 € HT soit une augmentation de 11,28%

#### - Lot 6 : Menuiseries Intérieures

La proposition d'avenant qui s'élève à - 860,82 € HT correspond à la non-réalisation de prestations (poignée de sécurité et barre d'appui soit - 1 200,30 € HT) et à la pose d'une façade de placard coulissant dans un bureau pour un montant de 339,48 € HT. Le montant du marché passerait de 11 123,00 € HT à 10 262,18 € HT soit - 7,73%.

#### - Lot 12 : Électricité

La proposition d'avenant n°1 qui s'élève à - 2 713,00 € HT correspond principalement à la non-réalisation de pose de 2 candélabres (- 722,3 435,00 € HT) et à pose de luminaires (+ 722,00 € HT). Le montant du marché passerait de 20 102,00 € HT à 17 389,00 € HT.

Le montant total des marchés de travaux s'élèverait à 280 198,56 € HT soit 336 238,27 € TTC. Monsieur le Maire rappelle que le montant initial de l'opération inscrit au budget était de 300 000 € HT de travaux, hors travaux réalisés en régie par les services techniques.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants présentés ci-dessus ainsi que tout document afférent.

### 4.2 Approbation du dossier de consultation des entreprises pour les travaux d'extension et de restructuration de l'école Jean Monnet

Monsieur le Maire explique au Conseil que le Maître d'œuvre, le cabinet VIGNAULT X FAURE, a terminé l'élaboration des pièces administratives et techniques pour engager la consultation des entreprises qui seront chargées de réaliser les travaux. L'objectif est une ouverture des nouveaux locaux pour la rentrée scolaire de septembre 2020.

Il présente les caractéristiques principales de la consultation :

**Procédure** : procédure adaptée

**Estimation** : 2 500 000 € HT, hors honoraires de l'architecte, du coordinateur SPS, du bureau de contrôle et de l'assurance dommage ouvrage.

#### **Lots techniques :**

Lot 01 : VRD - Terrassements

Lot 02 : Gros œuvre

Lot 03 : Charpente bois

Lot 04 : Couverture zinc

Lot 05 : Étanchéité

Lot 06 : Menuiseries extérieures aluminium

Lot 07 : Cloisons sèches

Lot 08 : Menuiseries intérieures



Lot 09 : Faux plafonds  
Lot 10 : Chapes – carrelages - faïences  
Lot 11 : Peinture – sol souple  
Lot 12 : Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaires  
Lot 13 : Électricité  
Lot 14 : Équipements de cuisine

**Durée prévisionnelle d'exécution des travaux : 18 mois**

**Critères de jugement des offres :** offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction :

1/ Prix des prestations : pondération 60%

2/ Valeur technique : pondération 40 %.

- Exécution de chantier : 40 points
- Produits et matériaux : 20 points
- Présentation des moyens affectés aux travaux : 20 points
- Démarche qualité : 20 points

**Négociation :** Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager une négociation avec les 3 offres les mieux classées. La négociation pourra porter sur tous les critères y compris le prix.

Jean-Pierre JOUTARD s'étonne de l'absence de lot spécial pour les panneaux photovoltaïques et demande si c'est intégré au lot Électricité. Il semble difficile actuellement d'obtenir des offres sur les panneaux photovoltaïques. Monsieur le Maire répond qu'il interrogera l'architecte à ce sujet.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le dossier de consultation,

- **APPROUVE** les critères de jugement des offres,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues et tout document afférent.

#### **4.3 Approbation du dossier de consultation des entreprises pour les travaux de construction de la Halle Multifonction**

Monsieur le Maire explique au Conseil que le Maître d'œuvre, le cabinet ATHENA, a terminé l'élaboration des pièces administratives et techniques pour engager la consultation des entreprises qui seront chargées de réaliser les travaux. Il précise que le permis de construire a été déposé. Il présente les caractéristiques principales de la consultation :

**Procédure :** procédure adaptée

**Estimation des travaux :** 1 190 000 € HT hors honoraires

**Lots techniques :**

Lot 01 : VRD – Sols sportifs

Lot 02 : Gros œuvre

Lot 03 : Charpente lamellé collé

Lot 04 : Charpente ossature bois

Lot 05 : Étanchéité - Bardage

Lot 06 : Menuiserie extérieure aluminium

Lot 07 : Cloisons sèches - Doublage

Lot 08 : Menuiseries intérieures

Lot 09a : Sols scellés

Lot 09b : Sol souple  
Lot 10 : Peinture  
Lot 11 : Faux plafonds  
Lot 12 : Électricité – Courants forts - Chauffage  
Lot 13 : Plomberie – Ventilation - Sanitaires

**Variantes :**

1 – hauteur du bâtiment : 9 m  
2 – sols : sols sportifs

**Durée prévisionnelle d'exécution des travaux :** 12 mois

**Critères de jugement des offres :** offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction :

1/ Prix des prestations : pondération 60%

2/ Valeur technique : pondération 40 % appréciée en fonction des critères suivants :

- Moyens humains et matériels : 5 points
- Liste et/ou fiches techniques des matériaux proposés : 5 points
- Engagement sur le planning et délai des travaux : 5 points
- Description des procédés d'exécution des travaux utilisés : 10 points
- Moyens mis en œuvre pour limiter les nuisances sur le chantier : 5 points
- Modalité de nettoyage et gestion des déchets : 5 points
- Moyens mis en œuvre pour le respect des mesures de sécurité : 5 points

**Négociation :** Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager une négociation avec les 3 offres les mieux classées. La négociation pourra porter sur tous les critères y compris le prix.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

-**APPROUVE** le dossier de consultation,

-**APPROUVE** les critères de jugement des offres,

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues et tout document afférent.

#### **4.4 Approbation du dossier de consultation des entreprises pour les travaux de voirie 2019**

Madame Florence FERRÉ, Adjointe aux Travaux, présente au Conseil les caractéristiques principales de la consultation pour les travaux de voirie 2019 :

**Procédure :** procédure adaptée

**Estimation :** 120 000 € HT.

Florence FERRÉ précise qu'un budget de 30 000 € est également prévu pour la réfection des trottoirs au Hameau de Neuville. À la question de Jean-Pierre JOUTARD, elle précise qu'il s'agit du début d'un programme pluriannuel de réfection des trottoirs car cela est nécessaire, notamment pour respecter les obligations envers les personnes à mobilité réduite. Les trottoirs seront refaits en enrobé pour un meilleur entretien ultérieur.

**Durée prévisionnelle des travaux :** 1 mois

**Nature des travaux :** les travaux sont décomposés en 1 tranche ferme et 1 tranche optionnelle

**Critères de jugement des offres :** offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction :

1/ Prix : 60 %

2/ Valeur technique 40 % décomposée comme suit :

- Gestion des nuisances lors de la réalisation des travaux : 10 %
- Traitements des déchets pendant l'exécution des travaux : 10%
- Origine et provenance des matériaux : 10%
- Planning d'exécution : 10%

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**-APPROUVE** le dossier de consultation,

**-APPROUVE** les critères de jugement des offres,

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues et tout document afférent.

#### **4.5 Avenant 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la collecte et le transfert des eaux usées du village La Hamonnais**

Vu l'acte d'engagement relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de collecte des eaux usées de la Hamonnais signé avec la société SCE ;

Vu l'avenant 1 en date du 24 avril 2017 ;

Monsieur le Maire explique que la société SCE a été retenue pour assister la Commune dans le transfert des eaux usées du village de La Hamonnais vers la Commune de Blain. Il propose au Conseil de valider la proposition d'avenant n°2 d'un montant de 900,00 € HT soit 1 080,00 € TTC qui porte sur :

-la consultation du levé topographique : 300,00 € HT

-la consultation d'un bureau d'étude géotechnique : 300,00 € HT

-la consultation d'un contrôleur technique pour la réception des travaux : 300,00 € HT.

Le montant total du marché s'élèverait à 13 782,97 € HT soit 16 539,56 € TTC.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant 2 avec la société SCE tel que présenté ci-dessus ainsi que tout document afférent.

## **5 – AFFAIRES SCOLAIRES**

### **5.1 Remboursement des frais de restauration scolaire à l'OGEC – Année 2018**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 Novembre 2007 approuvant la convention entre la Commune et l'OGEC pour le remboursement des frais liés à la restauration scolaire ;

Vu les crédits inscrits au budget communal approuvé lors de la séance du 01 avril 2019 ;

Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer sur le remboursement des frais supportés par l'OGEC pour la restauration scolaire des écoles privées. Ce remboursement prend en compte les charges de personnel ainsi que les charges de fonctionnement (fluides, assurance taxe foncière et contrôle de sécurité des locaux) au titre de l'année 2018 pour un total de 23 238,59 €. Les montants sont quasiment identiques tous les ans. Cela devrait s'arrêter avec la mise en service de l'agrandissement du restaurant scolaire de Marie Curie, prévue en janvier 2020. En attendant, les enfants de l'école Sainte-Marie continueront à déjeuner à Sainte-Marie.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE de rembourser les frais supportés par l'OGEC pour la restauration scolaire au titre de l'année 2018 :

➤ coût de personnel	18 642,31 €
➤ fluides, taxes foncières et assurances	<u>4 596,28 €</u>
	23 238,59 €

## 6 – INTERCOMMUNALITÉ

### 6.1 Dissolution du SIVU aéroportuaire

Vu la délibération en date du 10 décembre 2018 du Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'études et d'information représentant les intérêts des communes et de leurs habitants dans le secteur du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes portant sur la dissolution,

Considérant que si la procédure de dissolution des syndicats de communes n'est pas respectée, il convient de réunir l'accord des communes membres sur sa dissolution et les conditions de liquidations,

Monsieur le Maire explique qu'en 1991, était formé entre les communes de Notre-Dame-des-Landes, Granchamp-des-Fontaines, Treillières et Vigneux-de-Bretagne un syndicat qui prenait le nom de « *Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Développement du Secteur à Vocation Aéroportuaire de Notre-Dame-des-Landes* ». L'arrêté préfectoral en date du 12 juillet 1991 matérialisait sa création.

Il ajoute qu'en 2004, le SIVU aéroportuaire était étendu aux communes dont le territoire était concerné par les nuisances et le périmètre des contraintes urbanistiques liées au projet d'aéroport du Grand Ouest, soit Casson, Cordemais, Fay-de-Bretagne, Héric, Malville et Le-Temple-de-Bretagne. L'adhésion de ces nouvelles communes était autorisée par arrêté préfectoral du 13 mai 2004 qui autorisait également le changement de dénomination. Le SIVU prenait alors la dénomination de « *Syndicat Intercommunal d'Études et d'Information représentant les intérêts des communes et leurs habitants dans le secteur du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes* ».

Le 17 janvier dernier, le Gouvernement Français, par la voix de son Premier Ministre, Edouard PHILIPPE, annonçait l'abandon du projet d'aéroport du Grand Ouest et le 9 février dernier, la caducité de la D.U.P. de ce projet, publiée le 8 février 2008, rendait définitivement effectif cet abandon.

Monsieur le Maire précise que l'abandon définitif de ce projet permet aujourd'hui d'envisager la dissolution du Syndicat dont l'objet était « *de collecter toute information concernant le projet d'aéroport et de la diffuser auprès des élus municipaux et des populations, de défendre les intérêts des habitants et des communes dans les instances où ce projet est étudié et débattu, et de veiller à la préservation de l'environnement et du cadre de vie* ».

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la proposition de dissoudre le Syndicat Intercommunal d'Études et d'Information représentant les intérêts des communes et leurs habitants dans le secteur du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes

Les éléments d'ordres comptables et budgétaires du compte administratif 2018 indiquent qu'un solde de trésorerie de 687,94 peut être réparti entre les 10 communes membres. Ce solde correspond pour 22,60 € au résultat d'investissement reporté et pour 665,34 € au résultat de fonctionnement reporté.

#### QUESTIONS DIVERSES :

- Cérémonie mercredi 8 mai 2019, avec inauguration de la place Marie-Louise ROUQUIÉ.
- Il est proposé une visite en avant-première du cinéma, lundi 13 mai à 20h.
- Inauguration du Centre Technique Municipal, mardi 14 mai à 18h30.
- Les élections européennes auront lieu dimanche 26 mai 2019.
- Le prochain Conseil Municipal aura lieu lundi 3 juin 2019.
- Un Conseil Municipal pourrait avoir lieu fin juin / début juillet pour le marché de restauration scolaire.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30*

**Le secrétaire de séance**

**Pascal DESBOIS**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pascal Desbois', written in a cursive style.

